



Jeudi 27 mai 2010

Coopération concours Grand Ouest
Centre organisateur : Service Interrégional des Concours
adossé au CDG 35

Concours externe et de troisième voie d'attaché territorial de conservation du patrimoine

Spécialité archives

Session 2010

COMPOSITION

Durée : 4 h 00
Coefficient : 3

SUJET

“ Tout citoyen pourra demander dans tous les dépôts, aux jours et aux heures qui seront fixés, communication des pièces qu’ils renferment ”. (Loi du 7 messidor an II, article 37)

Ce principe d'accès aux archives vous semble-t-il respecté ? Quels moyens sont mis en œuvre pour le développer et élargir les publics ?

RAPPEL

- ↳ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- ↳ Seul l'usage d'un stylo soit noir, soit bleu, est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.